

Coupes 2017

LA FORÊT DOMANIALE DE MEUDON



Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien.

Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

Le châtaignier et le chêne sessile sont les deux essences majoritaires mais on trouve également de l'érable, du tilleul, du merisier, du frêne, du hêtre, du bouleau...

La forêt abrite une petite faune diversifiée ainsi que des amphibiens, libellules...

Elle accueille un public nombreux grâce à ses aménagements : parcs forestiers, 130 km de sentiers de promenade, sentiers sportifs...

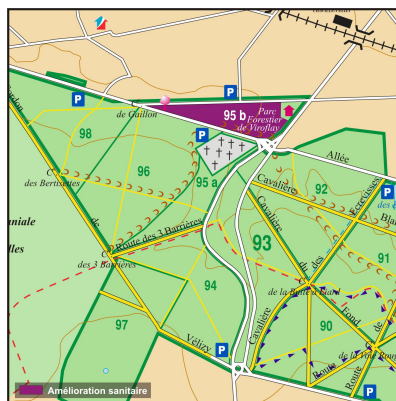
Elle est gérée durablement par l'Office national des forêts selon un document de gestion durable de la forêt appelé « aménagement » établi pour la période 2001-2020. La gestion d'une forêt répond à trois objectifs : accueil du public, production de bois et préservation de l'environnement.

L'ONF sécurise le parc forestier de Viroflay, en forêt de Meudon

Le parc forestier de Viroflay, grand de 3,5 hectares est un élément structurant, très apprécié du grand public qui vient se promener, se reposer faire du sport...

Il est localisé sur la parcelle 95b de la forêt de Meudon et bénéficie de la gestion d'une forêt domaniale.

Sur cet espace très fréquenté, une sécurisation des arbres est nécessaire. Elle est prochainement programmée.



La coupe « *sanitaire* » sur la parcelle 95 B va sécuriser l'espace d'accueil et éclaircir le peuplement

Cette intervention consiste à **enlever tous les arbres dépérissants et dangereux** afin de sécuriser le parc ainsi que les arbres en bord de route. 200 arbres seront enlevés.

Illustration d'une coupe sanitaire



Coupes 2017

L'exploitation va démarrer mi-juillet 2017 et durera plusieurs mois

* L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans. Après avoir fait l'état des lieux, il fixe les objectifs à court et à long terme et prescrit les actions à réaliser. Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

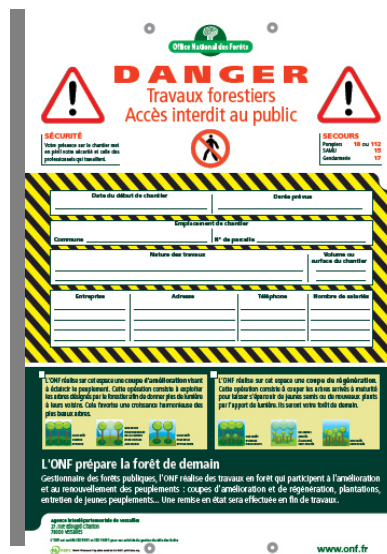
Utilisation du bois

Selon la qualité des bois, celui-ci sera utilisé pour de la trituration (fabrication de panneaux de particules), en bois de chauffage, bois d'industrie ou bois d'oeuvre pour les produits de qualité.

Que se passera-t-il après en forêt ?

Les rémanents (branchages laissés sur place dans les parcelles) constitueront l'humus qui va enrichir les sols.

Une remise en état de la forêt est toujours prévue en fin de chantier.



- Cette coupe sera réalisée par **l'ONF avec son équipe de bûcherons**.
- Le bûcheronnage est programmé du 15 juillet à fin août 2017.
- Le débardage des bois (évacuation) se fera de fin août à fin octobre en fonction des conditions météo.
- Les bois seront stockés dans le parc avant évacuation.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public.

Pour des raisons de sécurité, le parc forestier sera fermé pendant la période d'abattage, soit du **15 juillet à fin août 2017**.

Les travaux vont engendrer temporairement un certain nombre de désagréments pour les usagers :

- L'avenue de Vélizy sera fermée à la circulation de 8h à 17h du 15 juillet à fin août.
- Le stationnement sur la route du Pavé de Meudon ne sera pas possible du 15 juillet à mi-septembre
- Le paysage sera modifié puisque des arbres seront coupés.
- Les engins forestiers vont entraîner du bruit et générer des ornières et des chemins moins confortables.
- Le bois restera à terre dans les parcelles puis il sera stocké en bordure de chemin avant d'être transporté.

Plan de la coupe sanitaire – parcelle 95B Parc forestier de Viroflay Forêt domaniale de Meudon

